



COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL
COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL
اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل



Centre Régional AGRHYMET

TERMES DE REFERENCE

Pour le recrutement d'un consultant

Chargé de la capitalisation des bonnes pratiques en matière
de production d'informations et de coordination des SI et
DN/SAN dans les pays du sahel
(Burkina Faso, Niger, Mali, Mauritanie, Sénégal et Tchad)

Avril 2025

1. CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'amélioration de la Gouvernance de la Résilience, de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l'Agriculture durable en Afrique de l'Ouest (PAGR-SANAD) coordonné par le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), une évaluation régionale sur les DN et les SI-SAN a conduit en 2020 une étude de diagnostic de la qualité des dispositifs d'information dans 17 pays d'Afrique de l'Ouest.

Les résultats de cette évaluation régionale sur les DN et les SI-SAN ont classé les pays en trois groupes :

- Groupe 1 : Les pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad), avec un Dispositif National (DN) bien structuré et formel, un système d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) régulier et à couverture nationale totale ;
- Groupe 2 : Bénin, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, et Togo, pays avec un DN SAN embryonnaire, pas structuré et non formel ; le système d'information est irrégulier et à couverture partielle ;
- Groupe 3 : Nigéria, Sierra Leone, Libéria, Guinée Bissau, pays sans DN SAN, avec un système d'information irrégulier et à couverture partielle.

Sur la base des enseignements de la mise en œuvre du PAGR-SANAD et des initiatives précédentes, le CILSS et l'Union européenne ont signé en décembre 2024, un contrat de subvention pour la mise en œuvre d'un nouveau projet de renforcement et d'innovation des systèmes d'information en matière de Sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest et au Cameroun (PRISISAN-AOS). Ce projet vise à renforcer la résilience des systèmes alimentaires en améliorant la qualité et l'efficacité des outils de suivi, d'alerte et d'intervention en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans 17 pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest et le Cameroun.

Ce projet va renforcer, rénover et innover les dispositifs et les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle existants et en concevoir et moderniser dans les pays du groupe 2 et 3 (Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Nigéria, Sierra Leone et Togo) et au niveau des Organisations régionales du Sahel et d'Afrique de l'Ouest.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, il est prévu de conduire une étude de capitalisation sur les bonnes pratiques des pays du 1^{er} groupe (pays du Sahel). En effet, les pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) ayant bénéficié depuis plusieurs décennies, des appuis techniques et financiers du CILSS et ses partenaires, ont des acquis considérables en matière de leadership, de coordination inclusive et d'animation des DN et Système d'Information sur la Sécurité alimentaire et nutritionnelle (SI-SAN). Ils ont développé plusieurs approches, méthodes et outils en matière de collecte, d'analyse, de traitement et de gestion des bases données. Ces pays ont pu mettre en place des mécanismes de concertations

techniques avec les structures gouvernementales, les systèmes des Nations Unies, les ONG internationales et les organisations de la société civile.

Pour permettre aux autres pays de l'Afrique de l'Ouest et au Cameroun de bénéficier de cette expérience des pays du sahel, le CILSS a prévu dans le cadre du projet PRISISAN le recrutement d'un consultant pour réaliser une étude de capitalisation des bonnes pratiques des pays sahéliens, en matière de coordination et de mise en des activités de SAN. Il s'agira donc d'identifier ce qui a bien fonctionné (succès) et pourquoi. Lister les bonnes pratiques identifiées et utilisées. Analyser les facteurs qui ont contribué au succès des activités. Décrire les principaux défis rencontrés et comment ils ont été surmontés. Faire ressortir les différentes adaptations faites en décrivant les facteurs les ayant suscités.

Les résultats serviront à élaborer un guide des bonnes pratiques qui sera utilisé pour informer et sensibiliser les pays des groupes 2 et 3, pour gérer le processus de création et d'institutionnalisation des dispositifs nationaux et les systèmes d'information sur la SAN.

2. OBJECTIFS DE LA CAPITALISATION

Selon Pierre de Zutter (1994), la capitalisation « c'est le passage de l'expérience à la connaissance partageable ». Un travail de capitalisation devrait donc permettre d'explicitier en quoi une expérience vécue (ou une série d'expériences) met en lumière des enseignements d'une validité plus générale. La capitalisation suppose également un raisonnement sur les modalités d'utilisation et un réflexe de partage sur la façon de concevoir et mettre en œuvre une action – qu'il s'agisse de l'analyse d'une situation, de la compréhension des enjeux politiques et sociaux de l'intervention, de la conduite de projet et de la conception d'outils, etc.

En s'inscrivant dans ce but, l'étude vise à mettre à la disposition des pays du niveau 2 et 3, un guide méthodologique d'apprentissage des bonnes pratiques d'expériences partageables au plan institutionnel, d'animation, de mobilisation des parties prenantes et de coordination inclusives des actions consensuelles de productions d'informations, de prévention, de planification des réponses et de gestion des catastrophes et des crises alimentaires et de nutritionnelles dans les pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad). De manière spécifique, il s'agira de :

- Identifier et documenter les bonnes pratiques (ce qui a bien fonctionné et pourquoi ?) notamment en matière de :
 1. Mise en place des cadres institutionnels et réglementaires en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles et de catastrophes ainsi que leur mode de fonctionnement ;
 2. Mise en place des cadres institutionnels et réglementaires des Systèmes d'alerte Précoce assurant la collecte de données primaires : enquêtes de suivi de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire, élaboration des profils des zones de moyens d'existence (HEA), enquête permanente agricole, enquête de nutrition, enquêtes de santé, enquêtes de suivi des marchés ; enquêtes de suivi évaluation des projets et programmes de sécurité alimentaire et de nutrition ; données secondaires (pluviométriques, feux de brousse, suivis des cultures, situation zoo sanitaire, pastoral, les productions halieutiques et

produits forestiers ligneux ; les autres données sur les facteurs de risques, de vulnérabilité, la disponibilité, l'accès et l'utilisation des aliments

3. Fonctionnement et animation des groupes de travail pluridisciplinaires (GTP) ;
4. Création et fonctionnement des cellules nationales d'analyse du Cadre Harmonisé notamment la dimension participative et inclusive du processus ;
5. Planification et coordination, de la réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles.

➤ Identifier ce qui a bien fonctionné et pourquoi ;

- Analyser les facteurs qui ont contribué au succès des activités.
- Décrire les principaux défis rencontrés et comment ont-ils été surmontés.
- Faire ressortir les différentes adaptations faites en décrivant les facteurs les ayant suscités.
- Produire un document résumant les leçons apprises et enseignements tirés
- Proposer une démarche pour faciliter l'adhésion des décideurs des pays qui ont besoin d'appui institutionnaliser un dispositif national et/ou un système d'information sur la SAN
- Identifier les lacunes actuelles des SI-SAN dans les pays du groupe 1 ;

3. RÉSULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus de cette étude sont :

- Les bonnes pratiques en matière de collecte des données primaires et secondaires, de suivi de la campagne, de suivi-évaluation de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, de coordination des actions de réponse sont identifiées et documentées ;
- Un document de capitalisation qui tire les enseignements de l'exercice de capitalisation est produit et validé ;
- Une approche pour faciliter le processus d'adhésion et d'appropriation des bonnes pratiques par les pays du niveau 2 et 3 est proposée au niveau de la formalisation, de l'institutionnalisation et du financement des systèmes d'information et des dispositifs nationaux sont effectués ;
- Les lacunes actuelles des SI-SAN dans les pays du groupe 1 ont été identifiées et documentées.

4. ORGANISATION DE L'ÉTUDE

L'étude se déroulera en plusieurs étapes, le recrutement du consultant chargé de mener la capitalisation, la rencontre de cadrage pour discuter avec le consultant de méthodologie et du calendrier, la conduite de l'étude, la validation du document de capitalisation et la production de rapports.

Un comité technique de suivi sera mis en place, afin de veiller à la bonne exécution des activités de l'étude.

4.1. Recrutement du (de la) consultant (e)

Le CILSS procédera au recrutement d'un (e) consultant (e) qui va conduire l'étude de capitalisation sous la supervision du comité technique de suivi qui sera mis en place.

4.1.1. Profil et qualification

Le/la consultant(e) recruté (e) pour mener à bien la capitalisation doit avoir :

- Un diplôme universitaire de niveau BAC+5 en agronomie, agroéconomie, sciences sociales et développement communautaire ou un diplôme équivalent ;
- Au moins quinze (15) ans d'expérience et de qualification dans le domaine du suivi - évaluation au sein des services nationaux, organisations régionales et/ou internationales œuvrant dans les domaines de l'alerte précoce, la réponse aux crises alimentaire et nutritionnelle, la coordination ou l'animation des dispositifs nationaux, régionaux en particulier dans la région Sahel et Afrique de l'Ouest est un atout.
- Avoir déjà conduit au moins deux (2) études de capitalisation en rapport avec le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
- Disposer d'une solide connaissance des systèmes d'information et dispositifs nationaux de sécurité alimentaire et de nutrition.
- Maîtrise de langue française et anglaise.

4.1.2. Responsabilités et tâches

Il est attendu du ou de la consultant(e) les tâches suivantes :

- Proposer une offre technique et financière pour la conduite de l'étude de capitalisation des bonnes pratiques en matière d'opérationnalisation des systèmes d'information et dispositifs nationaux de la SAN ;
- Élaborer les instruments de collecte des données (questionnaire, guide d'entretien) ;
- Proposer un chronogramme d'exécution des activités de l'étude en précisant les échéances des livrables, les activités de collecte des données et informations auprès des pays du Sahel, atelier de restitution de l'étude) ;
- Participer à la rencontre cadrage avec l'équipe du Programme de Regional de Sécurité Alimentaire et de Nutrition (PRASAN)
- Participer aux réunions de suivi et aux ateliers de validation de l'étude ;
- Élaborer les documents de capitalisation et les notes de plaidoyers.

4.2. Livrables

À la fin de sa mission, le/la consultant(e) remettra au CILSS un rapport provisoire en version électronique en français et anglais pour être présenté à un atelier de restitution et de validation.

Après réception et prise en compte des commentaires et observations du CILSS, un rapport final sera déposé en version électronique (MS-Word de préférence).

4.3. Durée de la consultation

Le délai de réalisation de cette étude ne saurait excéder 45 mois calendaires jusqu'au dépôt du rapport préliminaire par le comité mis en place (au plus tard à la fin de la troisième semaine de juin). L'atelier de validation final interviendra en fin août 2025.